

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Yvette Maltais	Numéro de permis 2015434	Date d'inspection Le 19 septembre 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire des grands amis		Numéro de téléphone (506) 987-4199	
Adresse 361 280 Route Dundee NB E8E 1X6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Le permis, les inspections, la routine et les procédures d'évacuation sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement.
- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 14 dossiers sur 19.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 14 dossiers sur 19.
- Les dossiers administratifs sont tenus sur les lieux. Les exercices d'évacuation en cas d'incendie sont menés chaque mois.
- Observations: Jeux libres, lavage des mains, la collation et l'accueil du parent. Les éducatrices discutent avec les enfants.
- Discussions avec l'exploitante concernant les exercices d'évacuation en cas d'urgence.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 septembre 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Yvette Maltais

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 septembre 2023

\_\_\_\_\_  
Date